



| | | | |
|-------------------------------------|--|-------------------------------------|-----------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt | <input checked="" type="checkbox"/> | Back-office - Options |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Négociation - Dérivés sur actions et indices | <input checked="" type="checkbox"/> | Technologie |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Back-office - Contrats à terme | <input checked="" type="checkbox"/> | Réglementation |

CIRCULAIRE
Le 9 février 2005

CHANGEMENT AU SYSTÈME DE FACTURATION DES FRAIS DE TRANSACTION

Bourse de Montréal Inc. procèdera à un changement important de son système de facturation. Dorénavant, la facturation des frais de transaction sera effectuée à partir des **données exécutées et non compensées** et ce, à compter du 1^{er} avril 2005.

Par conséquent, les participants agréés (canadiens et étrangers) recevront directement leur facture pour les frais de transaction : la firme compensatrice ne servira plus d'intermédiaire pour ces frais. Les firmes compensatrices continueront toutefois à être facturées pour les frais de compensation.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Martin Gendron, responsable, Comptes à recevoir au (514) 871-7895.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale

Circulaire no : 021-2005



Tour de la Bourse
P.O. Box 61, 800 Victoria Square, Montréal, Quebec H4Z 1A9
Telephone: (514) 871-2424
Toll-free within Canada and the U.S.A.: 1 800 361-5353
Website: www.m-x.ca